

# PAIX LITURGIQUE

**Notre lettre 292 publiée le 20 juillet 2011**

## VIVIERS (1) : Un diocèse sinistré, en pleine mutation ecclésiologique

Après Angoulême et Mende, notre tour d’horizon des diocèses n’appliquant pas du tout le motu proprio Summorum Pontificum s’arrête sur le diocèse de Viviers. Dans ce diocèse, comme dans celui de Mende, il n’y a aucune messe traditionnelle. Pas même la Fraternité Saint-Pie-X. Pourtant, la demande existe et Mgr Blondel, évêque de Viviers, la connaît.

Le diocèse correspond à l’actuel département de l’Ardèche, dont les villes les plus connues sont Annonay, Privas et Aubenas. En dehors de la partie bordant le Rhône, c’est un diocèse rural et montagneux, où les distances sont longues à couvrir.

### I - Un diocèse bientôt sans prêtres

Mgr Blondel a été nommé évêque de Viviers, le 15 novembre 1999. Né à Limoges en 1940 (prêtre de ce diocèse, il en a été vicaire général pendant 20 ans), il est représentatif de la moyenne de l’épiscopat actuellement en place. Il a pris dans le diocèse la succession de Mgr Bonfils, appelé à Nice (où celui-ci a été ensuite remplacé par Mgr Sankalé).

Mgr Blondel n’est ni un intellectuel s’ennuyant dans son diocèse, comme Mgr Dagens d’Angoulême, ni un brave homme incapable d’autorité, comme Mgr Jacolin de Mende. C’est un idéologue, avec toute la charge négative que peut recouvrir ce terme : volontiers obtus, souvent cassant et parfois même méprisant. Golias le considère “endormi” dans son dernier trombinoscope. Pour une fois, Golias nous paraît mal renseigné : Mgr Blondel est un évêque très actif dans son genre.

Le diocèse dont il a la charge rassemble, selon les statistiques de début d’année, 139 prêtres, dont 72 théoriquement en activité (1). En réalité, il n’y a plus qu’une vingtaine de prêtres en activité. **La pyramide des âges est dramatique puisque seulement 6 de ces prêtres ont moins de 50 ans ! Sept désormais si l’on rajoute l’abbé Jean-Yves Bertier, ordonné en juin dernier.** Comme pour d’autres diocèses (Digne, Nevers, Auch, Saint-Claude, Gap, Digne, Verdun, Pamiers, Langres, etc.), dans 10 ans, le nombre des prêtres en exercice sera une poignée, ce qui veut dire qu’on n’y trouvera plus qu’un prêtre tous les 25, 30, voire 50 kms.

L’évêque se refuse de faire appel aux communautés nouvelles. Il est vrai qu’un essai non concluant avec une communauté du Sénégal avait été tenté. Mgr Blondel dispose cependant de l’Institut de la Famille Missionnaire de Notre-Dame, fondé par un prêtre du diocèse de Viviers, le Père Lucien-Marie Dorne, qu’il ignore superbement.

Seul point positif : une bonne gestion financière fait que ce diocèse qui meurt conserve de bonnes réserves. Mais pour quelle mission ?

Bref, comme dans tant d’autres diocèses de France, c’est un désert sacerdotal qui est en train de se constituer en Ardèche.

Mais le pire c’est la façon dont Mgr Blondel entend y pallier : par une véritable mutation ecclésiologique. En 2008, Mgr Blondel, dans la ligne de Mgr Rouet, avait publié une lettre pastorale intitulée « Notre route en Église. Invités et Serviteurs à l’horizon 2015 ». Il y parlait de l’orientation et de la vie du diocèse de Viviers pour les années à venir à partir du projet pastoral « Invités et Serviteurs », censé guider le diocèse depuis 2002, et d’un document de travail réalisé lors d’une assemblée diocésaine, le 5 avril 2008.

Dans ce document, l’évêque constatait le sinistre : « peu de prêtres sont actuellement en âge de recevoir la charge pastorale d’une paroisse ». Mais l’évêque a une solution : celle de Mgr Rouet. Comme le prévoit le Code de Droit canonique de 1983, certaines paroisses seront confiées dans un très proche avenir « à une équipe, tandis qu’un prêtre ne résidant pas habituellement dans la Paroisse aura la fonction de « Modérateur de la charge pastorale » (c’est-à-dire qu’il viendra régulièrement faire le point, vérifier les décisions avec l’équipe...) ». C’est d’ailleurs déjà le cas pour 2 paroisses sur 24, le regroupement des paroisses par

groupes de villages ayant eu lieu en 2002.

Mgr Blondel envisage déjà la célébration de l'Eucharistie tous les deux dimanches pour certaines communautés locales, le plus souvent par un prêtre retraité, tout en souhaitant que l'écart ne devienne pas plus grand. Beaucoup de fidèles n'auront donc plus de messe dominicale non seulement dans leur église mais même dans leur proche voisinage. Chaque paroisse devra se doter d'un « projet missionnaire paroissial » piloté par une Équipe d'Animation Paroissiale (EAP). Ses membres sont des « diacres, laïcs en mission ecclésiale, autres laïcs ou religieuses - sans pour autant confondre le sacerdoce baptismal et le sacerdoce ministériel ». Ils « sont associés à la responsabilité du curé, ou même participent à l'exercice de sa charge pastorale quand il n'y a pas de curé résident. Ils le peuvent, dans notre situation ils le doivent même, et c'est une richesse. Il doit s'agir d'une équipe, ce qui suppose un nombre restreint de personnes (six est un bon chiffre) et la volonté effective de partage en esprit et en vérité. C'est ensemble que les membres de l'Équipe d'Animation Paroissiale portent le souci de toute la Paroisse ».

Il est précisé plus avant qu'une « mission nouvelle se dessine pour l'avenir de nos Paroisses : celle de l'Animateur Laïc en Pastorale Paroissiale (ALPP) » Il s'agit d'un laïc en mission ecclésiale, membre de l'EAP, envoyé par l'évêque pour contribuer à « l'unité paroissiale, au service du travail commun ». Il sera l'auxiliaire du curé d'une grande paroisse et pour l'EAP quand il n'y aura pas de curé résident. Il sera donc une pièce maîtresse du nouveau dispositif, avec d'autres laïcs, deux ou trois membres de l'EAP. Il est aussi prévu de doubler l'EAP par un « délégué pastoral », non membre de l'AEP. Son rôle est d'animer les « équipes-relais » des communautés locales.

Bref, plutôt que de relancer les vocations sacerdotales, à Viviers, c'est le choix de la construction, sur les ruines du diocèse, d'une « Église autre » reposant sur une poignée de fonctionnaires laïcs, qui prévaut.

## II - La forme extraordinaire n'existe plus dans le diocèse de Viviers

Il faut remonter loin dans le temps pour trouver trace de la célébration, hebdomadaire et publique, de la messe traditionnelle dans le diocèse.

Très précisément à la fin des années 70 quand l'abbé Maurice André était curé de Planzolles, village du sud-ouest du diocèse. Historien confirmé, longtemps directeur de la «Revue du Vivarais», l'abbé André était suffisamment loin du siège épiscopal comme des principales villes du département pour ne pas freiner le souffle du concile en terre ardéchoise.

Il faut dire que, de 1965 à 1992, le diocèse a été dirigé par le même prélat, Mgr Jean Hermil. Père conciliaire en tant qu'évêque auxiliaire d'Autun, nommé à Viviers à son retour de Rome, Mgr Hermil était plus intéressé par le combat social, voire socialiste, que par le combat spirituel. Il imposa ainsi l'égalité des traitements entre les prêtres, quelles que soient leurs fonctions, et celle des budgets des paroisses. C'était surtout un précurseur en matière de responsabilités partagées entre prêtres et laïcs, prompt notamment à expérimenter l'ADAP (la désolante Assemblée Dominicale en Absence de Prêtre”).

“Ce n'est pas un mauvais homme mais il n'a pas beaucoup de religion...”, disait de lui l'abbé Houghton, que Mgr Hermil avait autorisé à célébrer en semaine sa messe privée au maître-autel de la cathédrale Saint-Vincent. Anglican converti, devenu prêtre catholique, l'abbé Bryan Houghton s'était retiré à Viviers au début des années 70, refusant de mettre en œuvre le nouvel Ordo dans sa paroisse du Suffolk (2). Il fut tout au long des années 70 et, surtout, 80 - notamment à la suite de la publication de son livre La paix de Monseigneur Forester dans lequel il mettait en scène un évêque organisant la paix liturgique dans son diocèse -, le point de ralliement des fidèles ardéchois attachés à la liturgie traditionnelle.

Privé de cathédrale Saint-Vincent le dimanche, l'abbé Houghton prit l'habitude de célébrer dans des chapelles privées jusqu'à ce qu'il puisse officier de façon régulière de l'autre côté du Rhône, dans la Drôme, à la chapelle Notre-Dame de la Rose, à Montélimar. Aujourd'hui encore, plusieurs familles ardéchoises continuent de se rendre à Montélimar pour y assister à la messe selon la forme extraordinaire du rite romain, désormais desservie par les prêtres de la Fraternité Saint-Pierre de Lyon.

**Après le rappel à Dieu de l'abbé Houghton, en 1992, la Providence a voulu que les fidèles attachés au missel de 1962 ne demeurent pas tout à fait sans messe. Arrivé fin 1992 à Viviers pour prendre la succession de Mgr Hermil, Mgr Jean Bonfils - prélat plutôt classique quoique signataire, en 1996, d'une fort libérale lettre pastorale sur les questions morales - avait en effet assez rapidement accordé une application partielle du motu proprio de 1988. Cette célébration mensuelle, le 1er samedi du mois, dans un endroit pittoresque mais coupé du monde - l'ancienne cité ouvrière Lafarge, entre Viviers et Le Teil -, s'est arrêtée au départ de Mgr Bonfils, Mgr Blondel prenant prétexte du grand âge de l'abbé Chapus pour la suspendre.**

Depuis la fin de cette application limitée du motu proprio de 1988, les catholiques du diocèse de Viviers sont donc totalement privés de la liturgie traditionnelle.

## III - Mgr Blondel contre le Motu Proprio

Inutile de dire que le motu proprio est le dernier des soucis de l'évêque de Viviers. Le 7 juillet 2007, jour de la publication de Summorum Pontificum, Mgr Blondel a publié le communiqué suivant :

*“Le pape Benoît XVI vient de publier un document rendant plus libre la célébration de la messe selon le missel de Saint Pie V. Je l'accueille avec attention et respect. Je donnerai en septembre les indications concernant son application dans le diocèse.*

*Nous devons prendre la juste mesure de ce dont il est question. Il n'y a aucune remise en cause sur la façon de célébrer la messe et les sacrements dans nos paroisses, ni sur nos orientations pastorales. Le document du pape Benoît XVI est clair. Il fait taire à l'avance toute interprétation qui semblerait dire le contraire et laisserait planer un doute sur la valeur du concile Vatican II, et son application toujours à poursuivre.*

*Son but est tout autre. C'est de permettre à certains groupes de catholiques de garder leur place dans l'Église. C'est aussi notre but.*

*L'unité de l'Église est un bien premier. Une séparation qui durerait longtemps serait un dommage irréparable. Nous essaierons de vivre cet accueil avec simplicité et esprit fraternel.*

*Ce serait je crois faux de regarder cela comme un événement de très grande importance, ni comme un retour en arrière. L'unité de tous les catholiques, dans leur diversité, est indispensable pour témoigner à la société d'aujourd'hui de l'amour de Jésus Christ Sauveur du monde et de la vérité de son message. C'est là l'unique nécessaire, le plus important.”*

Selon nos informations, les indications annoncées par Mgr Blondel ont bien été données à la rentrée 2007, sous la forme d'un courrier aux prêtres. Le sens de ces indications est simple : référer systématiquement à l'évêché en cas de demande de célébration selon la forme extraordinaire du rite romain. Et, à en juger par deux anecdotes qui nous ont été rapportées, on ne peut pas dire que la générosité soit de mise en la matière : ainsi, à l'occasion d'une demande d'obsèques selon la liturgie traditionnelle, c'est vers une chapelle désaffectée qu'une famille de Privas a été orientée ; et, en juillet 2008, lors d'un pèlerinage à Lalouvesc, village de saint Jean-François Régis et de sainte Thérèse Couderc, c'est dans un oratoire isolé qu'un groupe de fidèles emmené par un prêtre de l'Institut du Bon Pasteur s'est retrouvé confiné en dépit de la demande préalable du jeune prêtre de pouvoir célébrer dans la basilique.

**Nous verrons, à la rentrée prochaine, comment, pour faire face à cette hostilité latente, les demandeurs du diocèse se sont regroupés pour une demande unique et comment Mgr Blondel leur a répondu en novembre 2010.**

\*\*\*

1) Le site internet du diocèse indique, pour sa part, 124 prêtres, dont 66 en activité.

2) Dans son livre Prêtre rejeté, aux éditions DMM, dont nous avons publié un extrait dans [notre lettre 291](#), voici comment l'abbé Houghton stigmatisait le nouvel Ordo : “Une des caractéristiques extraordinaires du bricolage de la messe, c'est que le prêtre jouit d'une liberté que les laïcs ont perdue. Dans l'ancienne messe, le prêtre était soumis à une stricte observance des rubriques et les laïcs pouvaient faire à peu près ce qu'ils voulaient : suivre la messe dans leur missel ; lire le Manuel du Chrétien ; dire leur chapelet ; s'endormir... Maintenant le prêtre est libre d'inventer ce qu'il veut, mais malheur aux laïcs qui ne participent pas. Ce n'est pas la seule conséquence. Les laïcs sont toujours obligés d'assister à la messe le dimanche. Mais "la messe" n'existe plus dans le rite latin. Il y a à peu près autant de messes qu'il y a de prêtres. Est-ce que les laïcs sont obligés de se plier aux caprices du célébrant ? Il serait carrément injuste que la réponse soit oui.”